

**ANNEXE 2 - sous mesure 121 B : Liste des types d'agro-équipements A PORTEE ENVIRONNEMENTALE allant au-delà de la norme**

NB : Les investissements éligibles concernent soit du matériel neuf soit des agro-équipements neufs qui peuvent s'adapter sur du matériel existant ou acheté d'occasion

ENJEUX	TYPES DE MATERIEL		Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche	AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée et Corse	CONSEIL REGIONAL
		forfait de 3000 euro "kit environnement" en cas d'acquisition d'un pulvérisateur neuf répondant à la norme EN 12761 et en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé. Il comprend les dispositifs suivants : système anti-débordement sur l'ap	Zones A B	non	non

Feuille1

		Cuve de rinçage embarquée sur le pulvérisateur (ou sur le tracteur) avec kit de rinçage intérieur des cuves /kit d'automatisation de rinçage des cuves	Zones A B	<b>Zones A B actions collectives et uniquement s'il y a une aire de lavage et si le dispositif de traitement figure au BO MEDD/MAP</b>	non
		système à injection directe des matières actives, système de circulation continue des bouillies	Zones A B	non	non
		Volucompteur programmable pour éviter le débordement des cuves	Zones A B	non	non
	<b>Matériel spécifique concernant le</b>	Système anti-gouttes (à la rampe pour la régularité de la pulvérisation)	Zones A B	non	non

Feuille1

	<b>pulvérisateur</b>	Matériel de précision permettant de localiser le traitement	<b>Zones A B</b>	<b>non</b>	<b>non</b>
		matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires (traitement face par face)	<b>Zones A B</b>	<b>non</b>	<b>non</b>
		panneaux récupérateurs de bouillies	<b>Zones A B</b>	<b>non</b>	<b>non</b>
		système anti-goutte (à la rampe pour la régularité de la pulvérisation)	<b>Zones A B</b>	<b>non</b>	<b>non</b>
		système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixes	<b>Zones A B</b>	<b>non</b>	<b>Zone C</b>

Feuille1

		dispositifs de gestion de fonds de cuve, permettant de réduire la quantité résiduelle d'effluents phytosanitaires dans la cuve après épandage	Zones A B	non	non
		systèmes électroniques embarqués d'enregistrement des paramètres des traitements phytosanitaires	Zones A B	non	non

<p><b>REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES</b></p>		<p>Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse, rotobèche, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, désherbineuse, herse étrille, pailleuse, ramasseuse ou enrouleuses pour films organiques biodégra</p>	<p><b>Zones A B</b></p>	<p><b>Zones A B</b> <i>actions collectives</i></p>	<p><b>Zone C</b></p>
		<p>matériel de lutte thermique (échauffement létal,...) type bineuse à gaz, traitement vapeur</p>	<p><b>Zones A B</b></p>	<p><b>Zones A B</b> <i>actions collectives</i></p>	<p><b>Zone C</b></p>

	Matériel de substitution	matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique : filets tissés anti-insectes y compris <b>couverture totale et support et matériel de relevage</b> ), filets insectes proof et matériel associé ( <b>pièges à ravageurs, achat d'auxiliaires sur</b>	Zones A B	non	Zone C
		matériel d'éclaircissage mécanique (matériel de broyage, retrait de résidus,...) en vue d'éviter les contaminations par les prédateurs	Zones A B	non	non

Feuille1

		matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés "entre rang" et des zones de compensation écologique	Zones A B	Zones A B <i>actions collectives</i>	non
		matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs	Zones A B	Zones A B <i>actions collectives</i>	non
		épampreuse mécanique	Zones A B	non	non
		système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-culture	Zones A B	Zones A B <i>actions collectives</i>	non

Feuille1

	<b>Implantation des haies composites non mono spécifiques et dispositifs végétalisés</b>	Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés	Zones A B	Zones A B <i>actions collectives et en bordure de cours d'eau et de captage</i>	non
	<b>Outils d'aide à la décision</b>	station météorologique , thermo-hygromètre, anémomètre (matériel embarqué ou non)	Zones A B	non	non
		pesée embarquée des engrais	Zones A B	non	non
		pesée sur fourche, pompe doseuse	Zones A B	non	non

REDUCTION DES POLLUTIONS PAR LES FERTILISANTS	Equipements visant à une meilleure répartition des apports	matériel visant à une meilleure répartition (systèmes de débit proportionnel à l'avancement) et à moduler les apports semoir spécifique sur bineuse pour l'implantation de CIPAN, hors zones obligatoires de CIPAN	Zones A B	non	non
		système automatisé de préparation et de recyclage des solutions nutritives avec traçabilité pour les secteurs horticoles et maraichers.	Zones A B	Zones A B actions collectives	Zone C

Feuille1

		localisateurs d'engrais sur le rang (bineuse, semoir ou sur planche) et système de limiteur de bordure	Zones A B	non	non
	<b>Outils d'aide à la décision</b>	Acquisition d'outils d'aide à la décision (GPS - logiciel de fertilisation, logiciel lié à l'agriculture de précision, outil de pilotage de la fertilisation,...)	Zones A B	non	non
		<i>Station météorologique, thermo hygromètres, anémomètres</i>	non	<b>oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)</b>	non

	<b>Matériel de mesure en vue de l'amélioration des pratiques</b>	<i>Appareils de mesures pour déterminer les besoins en eau (tensiomètres, capteurs sols, capteurs plantes, sondes capacitives)</i>	non	<b>oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)</b>	non
		<i>Logiciel de pilotage de l'irrigation avec pilotage automatisé</i>	non	<b>oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)</b>	non
		<i>Equipements de maîtrise des apports d'eau à la parcelle (régulation électronique, système brise-jet, vannes programmables pour automatisation des couvertures intégrales,...)</i>	non	<b>oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)</b>	non

<p><b>REDUCTION DE LA PRESSION DES PRELEVEMENTS SUR LA RESSOURCE EN EAU</b></p>	<p><b>Matériel spécifique économe en eau</b></p>	<p><i>Système d'arrosage maîtrisé pour le secteur horticole, arboricole, maraîchage et viticole (système de goutte à goutte, rampes d'arrosage, gainés gouttes à gouttes, planteuse manuelle spécifique permettant de limiter l'arrosage à la plantation ...)</i></p>	<p>non</p>	<p>oui <b>actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)</b></p>	<p>non</p>
		<p><i>système de régulation électronique pour l'irrigation</i></p>	<p>non</p>	<p>oui <b>actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)</b></p>	<p>non</p>

Feuille1

		<i>système de collecte et de stockage en vue de la récupération des eaux pluviales et de leur utilisation</i>	non	<b>oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)</b>	non
		<i>Système de recyclage et de traitement (dégrilleur, décanteur, traitement biologique,...) des eaux de lavage utilisées pour certaines productions spécialisées</i>	non	<b>oui actions collectives et en zone prioritaire du SDAGE (en cours de validation)</b>	non
		<i>machines de lavage pour certaines productions économes en eau</i>	non	non	non
	<b>Matériel spécifique pour l'implantation de</b>	<b>matériel de semis d'un couvert végétal des sols dans une culture en place</b>	<b>Zones A B C</b>	<b>Zones A B actions collectives</b>	non

<b>LUTTE CONTRE L'EROSION</b>	<b>couverts et de l'enherbement inter-cultures ou pour les zones de compensation écologique</b>	matériel de semis adaptés pour le semis de cultures intermédiaires <b>dans un couvert végétal</b>	<b>Zones A B C</b>	<b>Zones A B actions collectives</b>	<b>non</b>
		matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts et de l'enherbement inter-rangs	<b>Zones A B C</b>	<b>Zones A B actions collectives</b>	<b>non</b>
	<b>Implantation des haies composites non mono spécifiques et dispositifs végétalisés</b>	matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation des haies et des dispositifs végétalisés	<b>non</b>	<b>Zones A B actions collectives</b>	<b>non</b>

REDUCTION DE LA POLLUTION PAR ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS	Déchets plastiques	enrouleurs récupération de plastiques et films organiques biodégradables agricoles compacteurs de déchets	non	non	Zones A B C
	Déchets organiques	broyeurs de déchets végétaux retourneurs d'andains traitement ou recyclage des effluents épandage des effluents à poste fixe espilleur (outil permettant de séparer les inflorescences de lavande de sa tige)	non	non	Zones A B C
		écrans thermiques	Zones A B C	non	Zones A B C
		Système de régulation (régulation assistée par ordinateur)	Zones A B C	non	non
		ballons de stockage d'eau chaude	Zones A B C	non	non

Feuille1

<p><b>ECONOMIES D'ENERGIE dans les serres</b></p>	<p><b>Equipements dans les serres préexistantes au 31/12/2005</b></p>	<p>cloisonnement double paroi gonflable plastique condenseurs calorifugeage du réseau en chaufferie</p>	<p><b>Zones A B C</b></p>	<p><b>non</b></p>	<p><b>non</b></p>
		<p>réseau de chauffage "basse température": distribution par un seul réseau de tuyaux de chauffage basse température localisée au sol et/ou dans les tablettes de cultures yc tubes, supports, vannes, pompes et collecteur primaire</p>	<p><b>Zones A B C</b></p>	<p><b>non</b></p>	<p><b>non</b></p>
<p><b>Matériel lié à la plantation des dispositifs arborés (haies) et à leur entretien</b></p>			<p><b>Zones AB</b></p>	<p><b>non</b></p>	<p><b>non</b></p>

<p><b>INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES AUX CUMA en complément des investissements visés ci-dessus</b></p>	<p><i>Automoteur de pulvéris</i></p>	<p><i>forfait "kit environnement" sous réserve de proposer une démarche intégrée pour l'utilisation des produits phytosanitaires Ce forfait est exclusif de tous autres dispositifs de la liste ci-dessus et intitulée "équipement spécifique concernant le pulvérisa</i></p>	<p><b>Zones A B C</b></p>	<p><b>non</b></p>	<p><b>non</b></p>
--	--------------------------------------	---	---------------------------	-------------------	-------------------

\* précisions apportées par l'arrêté interministériel du 21 juin 2010

Feuille1

Feuille1

Feuille1

Feuille1

ne minimale

1.

ONAL PACA	FEADER
Majoration BIO	
	Zones A B

	<b>Zones A B</b>

	Zones A B
Zone ABC	Zones A B

	<b>Zones A B</b>
	<b>Zones A B</b>

<b>Zone ABC</b>	<b>Zones A B</b>
<b>Zone ABC</b>	<b>Zones A B</b>

<b>Zone ABC</b>	<b>Zones A B</b>
	<b>Zones A B</b>

	<b>Zones A B</b>

	<b>Zones A B</b>

	<b>Zones A B</b>
<b>Zone ABC</b>	<b>Zones A B</b>

	Zones A B
	Zones A B
	oui

	<b>oui</b>
	<b>oui</b>
	<b>oui</b>

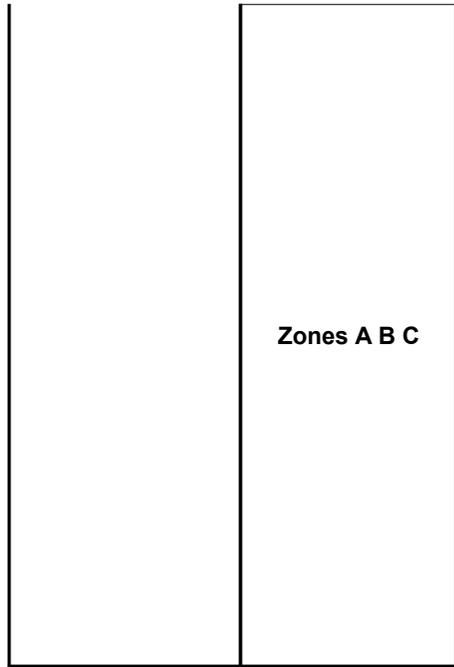
	oui
	oui

	<b>oui</b>
	<b>oui</b>
	<b>non</b>
	<b>Zones A B C</b>

	Zones A B C
	Zones A B C
	Zone A

Zones ABC	Zones A B C
Zones ABC	Zones A B C
non	Zones A B C
	Zones A B C
	Zones A B C

	Zones A B C
	Zones A B C
	Zones A B C



Feuille1





